

Ecole élémentaire Le Pays Pourpré

23 Rue de Gaël 35160 MONTFORT-SUR-MEU / 02.99.09.01.65 / ecole.0351020u@ac-rennes.fr
www.ecole-elementaire-lepayspourpre-montfort.ac-rennes.fr

Compte-rendu du quatrième Conseil des Délégués des Elèves

Vendredi 12 mai 2017 – de 13h30 à 15h

Présents :

Kephren BESSILE MONONGA, Anaïg TREMAUDANT, Maxime RESLOU, Maloé COURTÈS, Elouan Traineau, Norah Arribart, Amandine LAJOYE, Antoine LEORAT, Norah Sancier, Victor Mazerie, Nathan PRIOUR, Clémentine GERMAIN, Lola SODDU, Jordan LEROUTIER, Valentine HUBERT, Lucien MICHEL, délégués de classe.
Mesdames ARRIBART et LECLERC, Représentantes des Parents d'Elèves.
Madame CHEREL, coordinatrice Enfance, directrice de l'accueil de loisirs.

L'ordre du jour :

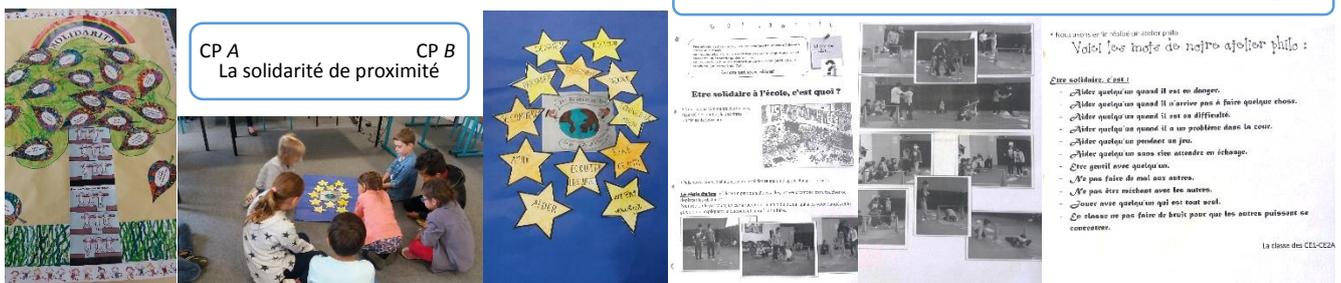
- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil. ⌚ 5 minutes Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
- Règles du « préau calme ». ⌚ 10 minutes

Par deux, réfléchir aux règles nécessaires et essentielles à un « préau calme », énoncées sous forme de devoirs plutôt que d'interdits. Cf. ci-après

- Retour sur le travail mené en classe : La solidarité, de proximité, en France, dans le Monde (selon la dimension travaillée dans les classes). ⌚ 30 minutes

Chaque binôme de délégués présente le travail de leur classe. Affichage / lecture / découverte / questionnement / ouverture à la discussion.

CE1-CE2 A La solidarité dans le handicap et la solidarité de tous les jours



CE1-CE2 B La solidarité dans l'école, la rue, le monde



CM1-CM2 A La solidarité dans le monde : devoir personnel et collectif



Tous les délégués sont d'accord pour que leurs travaux soient affichés dans le hall de l'école. Si d'autres travaux arrivent encore, ils trouveront leur place à leurs côtés.

Les élèves ont dit : « *En fait, on connaît ces mots, ces actions, mais on ne pense pas à les mettre en pratique tous les jours.* ».

Les délégués du CM1-CM2 A ont proposé pour l'année prochaine une journée « **Bol de riz** » : « *Un jour, tous les élèves mangeant à la cantine auraient pour repas seulement un bol de riz, tout en payant un repas classique. L'argent économisé serait alors reversé à une association caritative. Il faudra prendre un bon p'tit déjeuner et un bon goûter.* »

Les délégués ont accepté cette proposition à l'unanimité. Si cette proposition obtient l'aval de Madame l'Inspectrice, remporte l'adhésion de l'équipe enseignante et l'accord de Mme le Maire, elle sera soumise au Conseil d'école du 6 juin 2017.

- Travail sur le thème du harcèlement. ⌚ 35 minutes

Visionnage de 5 courtes vidéos (sur les 10 prévues) : chaque paire de délégués note le sujet du harcèlement et le conseil donné. Nous discutons de l'importance de lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement pour protéger les enfants qui en sont victimes ou qui pourraient l'être. Des documents sont distribués aux délégués, ainsi que la bande dessinée des P'tits Citoyens, téléchargeable en ligne.

Négatif/Positif : la photo retouchée : vécue pendant le conseil !

Mme Mallet explique comment créer cette paire de photo : la première montre une scène de harcèlement, la deuxième présente une scène positive et valorisante.



- Les conclusions du Conseil des Délégués des Elèves retenues pour être présentées lors des Conseils de classe et du Conseil d'école. ⌚ 5 minutes
 - Retour sur la vie du préau calme.
 - Proposition de l'action « Bol de riz » si elle reçoit les autorisations nécessaires.

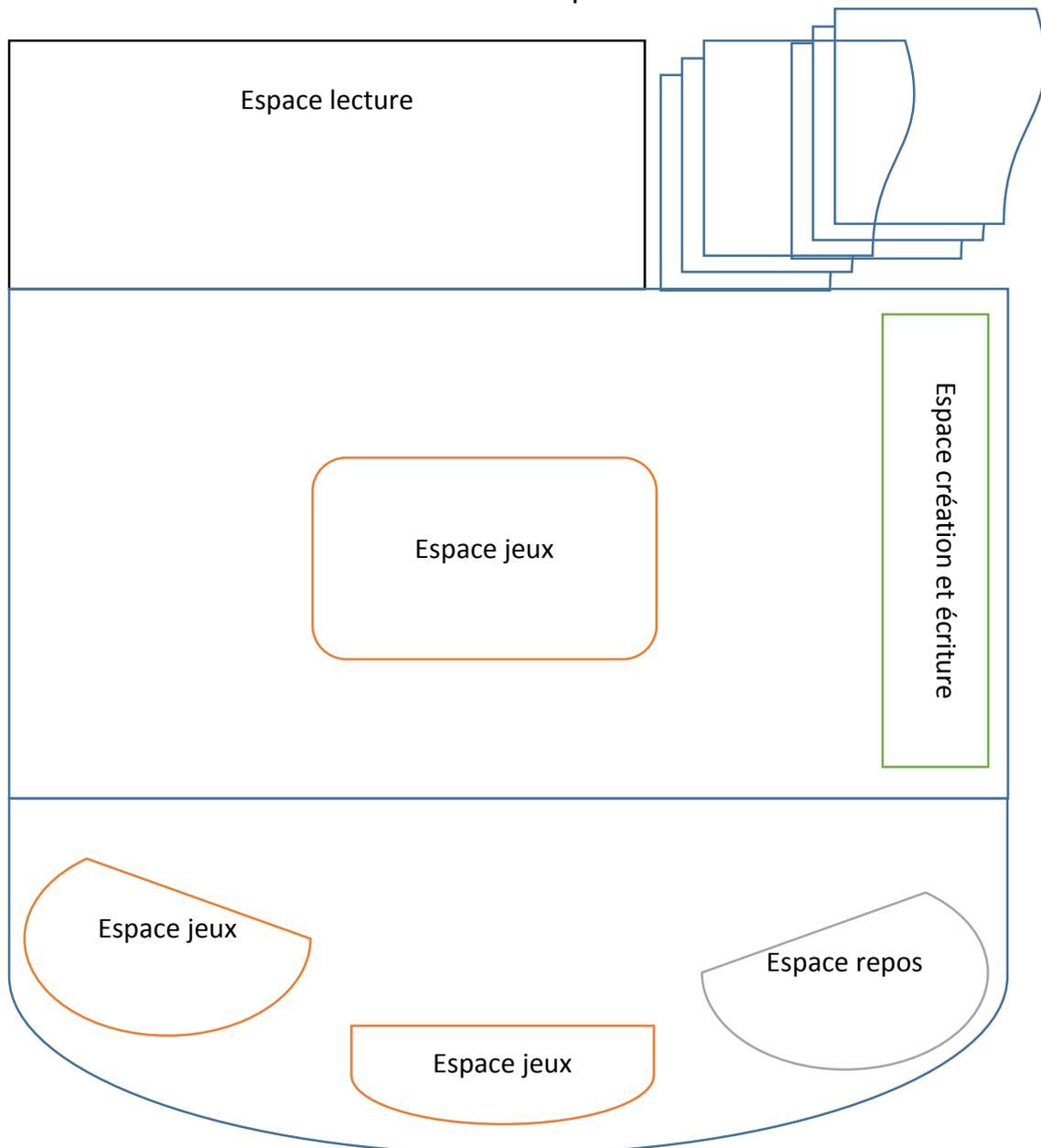
Pour le dernier CDE, le mercredi 28 juin 2017 Négatif/Positif : la photo retouchée

- Avec un petit groupe d'élève, créer une scène fixe montrant l'un des aspects du harcèlement : prendre la photo « négative ».
- Puis inviter d'autres élèves à retoucher la scène pour qu'elle renvoie une image valorisante : prendre la photo « positive ».
- Vous pouvez travailler sur un ou plusieurs aspects du harcèlement.

Les règles du préau calme

Pour que **chacun** puisse bien vivre dans le préau calme, nous devons **tous** respecter ces règles :

- se déplacer en marchant,
- parler doucement ou chuchoter,
- lire à voix basse,
- respecter les autres enfants,
- respecter ses adversaires de jeux,
- respecter le matériel : les livres, les jeux, les tapis,
- respecter ceux qui se reposent,
- aider ceux qui apprennent les règles de jeux,
- aider ceux qui lisent plus difficilement,
- lire des histoires aux plus jeunes qui ne savent pas encore lire,
- ranger le matériel à chaque fin de récréation,
- demander de l'aide à un adulte en cas de problème.



Ça veut dire quoi être « harcelé » à l'école ?

Le harcèlement à l'école, ce sont des actes de violence qui se répètent comme des coups, des gros mots, des vols ou même des insultes sur Internet. Cette violence, qu'elle soit physique ou au travers d'un écran, est toujours réelle. 1jour1actu te dit comment la reconnaître.



(© iStock 1MoreCreative)

1 enfant sur 10 est victime de harcèlement à l'école

Être harcelé à l'école, c'est **quand un enfant est régulièrement insulté, menacé ou battu par un ou plusieurs autres élèves. Cette vidéo t'explique comment.**

L'effet de groupe peut amener **toute une classe à se moquer tous les jours d'un élève** parce qu'il est en surpoids, par exemple, ou parce qu'il ne s'habille pas avec des vêtements à la mode.

Souvent, **les victimes n'arrivent pas à en parler.** Et quand **on est témoin** de ces actes, on n'ose pas le dire à des adultes de peur de devenir la cible des harceleurs.

C'est quoi, le cyberharcèlement ?

1 enfant sur 5 est victime de cyberharcèlement. C'est une forme de **violence par les mots sur Internet**, sur les réseaux sociaux ou par texto.

Ce n'est pas parce qu'on se « **cache** » **derrière son ordinateur que les mots ont moins de poids ou font moins mal.** Au contraire : **les victimes sont encore plus isolées** et osent encore moins parler de ce qui leur arrive.

Comment agir ?

Malgré tout, **il faut en parler.**

C'est difficile, mais nécessaire, qu'on soit victime ou témoin d'un acte de harcèlement. **Si c'est le cas, pose des questions à un adulte en qui tu as confiance : tes parents, un surveillant, un professeur.** Ils t'écouteront et **sauront quoi faire dans ta situation.**

Tu peux également **appeler gratuitement le numéro 30 20** ou trouver des informations sur le site nonaharcelement.education.gouv.fr

Aujourd'hui, de plus en plus d'enseignants et de surveillants sont formés pour savoir quoi faire face à des situations de harcèlement : il est important de se tourner vers eux.

<http://education.francetv.fr/matiere/education-civique/ce2/hubs/harcelement-a-l-ecole>

<http://education.francetv.fr/matiere/education-civique/ce2/video/c-est-quoi-le-harcelement-et-si-on-s-parlait-du-harcelement-a-l-ecole#topic=et-si-on-s-parlait-du-harcelement-a-l-ecole>

10 vidéos : noter à chaque fois le conseil donné

Harcèlement : Que faire ?

<http://www.nonaharcèlement.education.gouv.fr/>

Je suis victime



Si, à l'école, tes camarades se moquent de toi, te volent ou abîment tes affaires, te donnent des surnoms méchants, rigolent quand tu participes en classe, te bousculent. Si tu te sens mis de côté, s'ils refusent de jouer ou de déjeuner avec toi. Si tout cela te blesse et tu ne sais pas comment faire pour que cela s'arrête.

Tu es victime de telles violences de façon répétée, cela s'appelle du harcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour être aidé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- À un adulte de ton école : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils peuvent t'écouter et t'aider.
- À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage : ils pourront contacter l'école.
- À un camarade de classe ou de l'école qui pourra en parler à un adulte.
- Ne reste pas seul face à ton problème. Tu dois savoir que les adultes doivent te protéger et t'aider

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette violence contre toi s'arrête et qu'elle ne touche pas d'autres élèves ou peut-être toi-même une nouvelle fois.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais toi aider si nécessaire). Tu peux aussi noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que tu ressens, tes réactions face à cette situation, etc.

Ce que tu ne dois pas faire

Ne tente pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler à quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Harcèlement : Que faire ?

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

Je suis témoin



Si dans ta classe ou ton école, un de tes camarades est souvent moqué, appelé avec des noms méchants, bousculé, si les camarades refusent qu'il soit dans le groupe de travail ou ne veulent pas manger avec lui à la cantine, il est victime de harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu : c'est grave pour celui qui le subit. S'il est victime de faits semblables sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour aider un élève harcelé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils sont là pour t'écouter, t'aider, te protéger, car tu peux avoir peur de parler. Ils peuvent trouver des solutions pour ton camarade mais aussi pour toi.
- **À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage** : ils pourront contacter l'école ou le référent harcèlement de l'académie.
- **À tes amis** qui pourront en parler à un adulte, si tu crains de le faire toi-même.

Parler du harcèlement c'est agir pour que la violence que ton camarade subit s'arrête. C'est aussi agir pour que d'autres camarades ou peut-être toi-même, ne soient aussi touchés par cette violence.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si c'est nécessaire). Tu peux noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que la victime a ressenti et comment elle a réagi.

Ce que tu ne dois pas faire

Ne tente pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler à quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

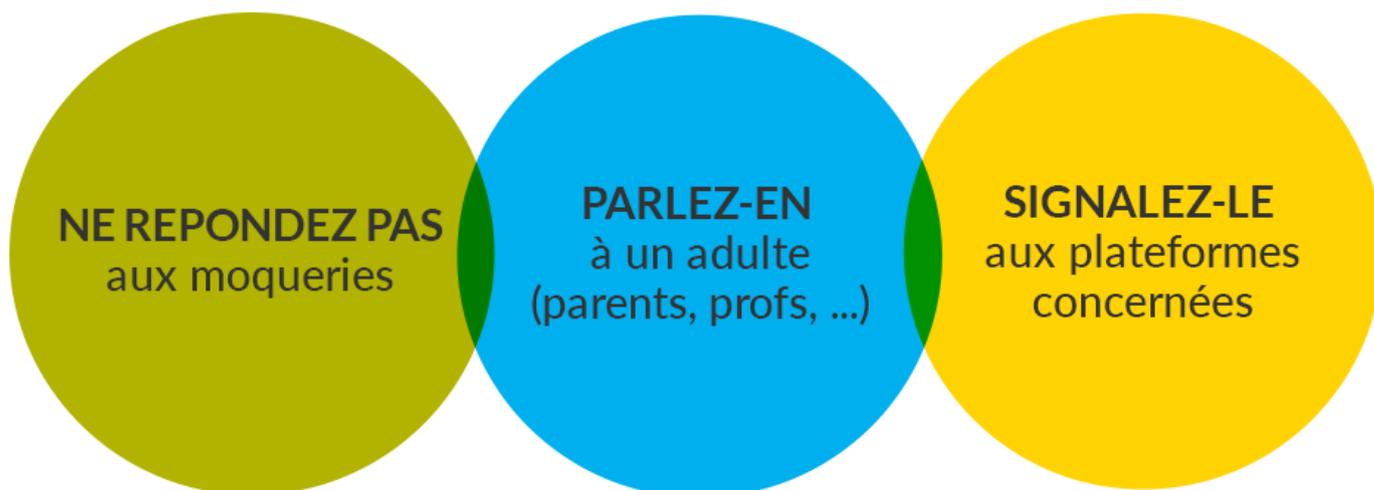
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

7 conseils aux plus jeunes pour lutter contre le cyber-harcèlement

29 novembre 2016

Rien qu'au collège, la proportion de collégiens victimes de cyber-harcèlement atteint les 6%, soit 2 élèves par classe ! Dans un monde idéal, 7 bonnes pratiques pourraient limiter fortement les risques.

QUE FAIRE EN CAS DE CYBER-HARCELEMENT ?



L'Éducation Nationale - qui organise chaque année une journée sur le cyberharcèlement – relève que **plus de 700.000 élèves seraient victimes de harcèlement** dont beaucoup se poursuivent en dehors de l'établissement. **6% des collégiens seraient harcelés jusque dans leur chambre via leur smartphone ou les réseaux sociaux**. Parmi les contenus relayés peuvent figurer des photos/vidéos humiliantes réalisées avec ou sans trucages, des propos insultants, raciste ou sexistes. Une violence amplifiée par les fonctionnalités virales de certains sites et applications. Dans quelques cas, un véritable lynchage collectif peut s'opérer, notamment :

- sur une application de messagerie instantanée depuis un groupe fermé à la victime,
- sur le fil d'actualité public d'un réseau social qui permet le partage, les « likes »,
- sur une application de ragots en ligne, via un compte anonyme,
- ...

Quelles règles d'or conseiller aux plus jeunes ?

Ce qu'il publie sur moi, c'est dégueulasse !

Le conseil. Même sous pseudo, ne jamais publier ce que tu n'aimerais pas que l'on publie à ton sujet. Mieux vaut réfléchir aux conséquences de ta publication sur le camarade ciblé et les camarades qui peuvent la repartager.

Pas besoin de mettre la terre en copie !

Le conseil. D'une manière générale, il ne faut jamais régler ses comptes publiquement ou sur un réseau social ! En ligne, les petites tensions entre toi et tes camarades peuvent rapidement virer au quiproquo, impliquer d'autres camarades et même prendre la forme d'un lynchage collectif.

J'aurais dû mieux protéger mes comptes en ligne

Le conseil. La plupart des réseaux sociaux propose de limiter l'audience de tes publications, d'autoriser les tags, de cacher ta liste d'amis, ou de sécuriser ton espace avec un mot de passe solide. Un petit tour dans les paramètres de confidentialité ne prend que quelques minutes !

Je n'ai jamais demandé à ce qu'on publie ça sur moi !

Le conseil. Signale systématiquement les contenus choquants ! Les principales plateformes sociales se sont équipées d'outils de modération pour les contenus les plus choquants. Pratique pour bloquer des trolls, demander la suppression d'un message inapproprié ou signaler les abus dont tu peux être victime.

Le pauvre, il prend cher ! Mais c'est drôle quand même

Le conseil. Par un clic à priori anodin, l'internaute qui like ou partage un acte de cyber-harcèlement se rend complice du lynchage et amplifie les conséquences. Ne like/partage jamais une publication qui dévalorise un camarade. Soutient la victime d'une moquerie en allant vers elle.

C'est trop choquant !

Le conseil. Quelque-chose te choque ? Le mieux est d'en parler directement à un adulte. Et si tu hésites à en parler, des plateformes existent. Nous en listons quelques-unes dans le tableau-ci-dessous.

Et en cas de problème :

- **Ne jamais répondre aux moqueries ;**
- **En parler à un adulte responsable (parents, professeurs, encadrant ...) ;**
- **Signaler au réseau social les actes de cyber-harcèlement et les abus;**
- **Se renseigner auprès des plateformes listées ci-dessous.**

Ressources

	CONTACT	POUR QUOI FAIRE ?
NetEcoute	<p>COMPOSER LE 0800 200 000</p> <p>OU PAR MAIL <u>EDUCNAT(AT)NETECOUTE.FR</u></p> <p>OU RENDEZ-VOUS SUR <u>NETECOUTE</u></p>	<p>Destinée aux enfants et adolescents confrontés à des problèmes dans leurs usages numériques, la plateforme propose une assistance gratuite, anonyme, confidentiel par courriel, téléphone, chat en ligne et Skype. Une fonction « être rappelé par un conseiller » est également disponible. La réponse en ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 19h.</p>
Non au Harcèlement	<p>COMPOSER LE 3020</p> <p>OU RENDEZ-VOUS SUR <u>NON AU HARCÈLEMENT</u></p>	<p>Spécialisée sur la question du harcèlement, et gérée par l'Education Nationale, la plateforme propose des conseils en cas de cyber-harcèlement et un numéro gratuit ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).</p>
Fil santé jeunes	<p><u>FIL SANTÉ JEUNES</u></p> <p>COMPOSER LE 0800 235 236</p>	<p>Pour obtenir des réponses de spécialistes sur les problèmes rencontrés à l'école ou en dehors (sexualité, mal être, contraception, drogues, nutrition, info juridique ...)</p> <p>(Service anonyme et gratuit tous les jours de 9h à 23h)</p>

	CONTACT	POUR QUOI FAIRE ?
Régler les paramètres de confidentialité sur Facebook	<u>PARAMÈTRES</u> <u>EN CAS D'USURPATION</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le contenu de son journal, • Gérer la visibilité des publications, • L'identification sur les photos.
Régler les paramètres de confidentialité sur Snapchat	<u>BONNE PRATIQUES</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Masquer son numéro de téléphone, • Activer l'authentification par SMS, • N'autoriser que ses amis à envoyer des Snaps, • N'autoriser que ses amis à consulter Ma Story, • Utiliser un pseudo et non votre nom et prénom.
Régler les paramètres de confidentialité sur Twitter	<u>PARAMÈTRES</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des photos • Confidentialité • Détectabilité • Gestion des messages privés • Gestion des mots de passe et sécurité

Que dit la loi ?

Le **harcèlement** via internet (mails, réseaux sociaux...) est un délit qui est plus sévèrement puni si la victime a moins de 15 ans. En cas de condamnation, les parents des auteurs mineurs peuvent être amenés à indemniser les parents de la victime. L'État est lui responsable des fautes des personnels éducatifs.

Concernant certaines atteintes spécifiques, la loi est désormais plus sévère. La mise en ligne d'images intimes d'une autre personne sans son consentement est passible deux ans de prison et 60.000 euros d'amende.

Du côté des victimes, la loi prévoit un « droit à l'oubli » spécifique aux mineurs et une procédure accélérée pour l'exercice de leurs droits. Etre (ou avoir été) mineur au moment de la mise en ligne suffit pour obtenir l'effacement des données problématiques (image, vidéo...) « dans les meilleurs délais ».

Certains sites sollicités pourront toutefois s'y opposer pour des motifs liés notamment au droit à l'information (articles de presse). En cas de non-exécution de l'effacement des données à caractère personnel ou en cas d'absence de réponse du site dans un délai d'un mois à compter de la demande, la personne concernée peut saisir la CNIL.